

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 49412 du 25 septembre 2020 portant nomination au grade de maréchal des logis
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2025156S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 26706/GEND/EG ROCHEFORT/DAF/BGP/SEF du 29 juin 2020 portant promotion au grade de brigadier-chef des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le PV n° 33444/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 17 septembre 2020 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « restauration collective »,

Décide :

Article 1^{er}

Les brigadiers-chefs de la spécialité « restauration collective » dont le nom figure ci-après sont nommés, à compter du 1^{er} octobre 2020, au grade de maréchal des logis :

Akreml Nidhal	NIGEND : 434 546
Ali Bacar Mohamed	NIGEND : 434 568
Beaulieu Mélanie	NIGEND : 434 563
Campos Andrade Sarah	NIGEND : 402 516
Hortensia Léa	NIGEND : 372 515
Le Creurer Karine	NIGEND : 379 641
Mairau Ruita	NIGEND : 434 698
Platini Nicolas	NIGEND : 411 770
Teupoteharuru Iohan	NIGEND : 434 593
Wormser Karine	NIGEND : 434 579

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. LE GENTIL